

Les syndicats demandent à l'industrie du ciment d'assainir ses pratiques.

Dans le contexte des profonds changements qui touchent le secteur du ciment et au vu de l'insécurité croissante ressentie par les employés de ce secteur, l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, qui représente 350 syndicats dans 130 pays, a diligenté une enquête mondiale sur les conditions de travail dans l'industrie cimentière. L'étude montre une extension alarmante de la sous-traitance dans le secteur, se traduisant par un manque de représentation syndicale et par un nombre considérable d'accidents mortels évitables.

Les représentants des travailleurs de 113 cimenteries implantées dans 40 pays ont donné leur avis sur cinq sujets : droits syndicaux, sous-traitance et externalisation, santé et sécurité au travail, changement climatique et rémunération/protection sociale. L'enquête de l'IBB met l'accent sur plusieurs défis majeurs pour l'industrie du ciment :

L'étude montre une extension alarmante de la sous-traitance dans le secteur, qui ne consiste plus en sous-traitance ciblée ; il s'agit d'une politique d'externalisation systématique et délibérée qui inclut les activités de production de base et concerne près de 75 pour cent des opérations dans les nouvelles cimenteries. La situation est d'autant plus inquiétante que, parallèlement, l'étude met en lumière la vulnérabilité des travailleurs en sous-traitance qui, bien souvent, ne sont pas approchés par les syndicats, sont mis à l'écart des négociations collectives par les entreprises et sont davantage exposés à l'exploitation, à de mauvaises conditions de travail, aux accidents du travail, aux maladies et aux décès accidentels.

L'évaluation globale de la santé et de la sécurité au travail est effrayante ; en effet, 30 pour cent des cimenteries étudiées signalent au moins un décès au cours des trois dernières années et 60 pour cent admettent des maladies professionnelles. Des chiffres qui contrastent avec les pratiques managériales dans la mesure où 20 pour cent des cimenteries ne prévoient pas de visites médicales régulières pour les travailleurs.

« L'industrie du ciment doit assainir ses pratiques, » a déclaré Ambet Yuson, le Secrétaire général de l'IBB. « L'industrie du ciment est dangereuse, mais la prévention des accidents et des maladies est gravement hypothéquée par l'abus des externalisations dans le secteur et par son refus d'assumer ses responsabilités en matière de mauvaises conditions de travail. Les syndicats sont en mesure d'aider les entreprises mais leur expertise est écartée au motif qu'ils dénoncent les politiques de l'emploi et les pratiques de travail qui relèvent de l'exploitation. Les droits syndicaux sont des droits humains, et il est temps que les cimenteries les respectent. »

L'enquête confirme que le secteur se passe des syndicats dans ses politiques et qu'une véritable procédure de consultation fait défaut. Selon Yuson, « Le travail décent, le temps de travail, les salaires, la protection sociale, l'égalité et la santé et la sécurité – sont les domaines privilégiés dans lesquels les entreprises s'efforcent de réduire les coûts et d'augmenter les profits, au détriment de leurs employés. »

À la lumière des conclusions de l'étude, les syndicats de 43 pays du réseau mondial sur le ciment de l'IBB se sont réunis dans la ville de Panama et ont formulé des recommandations à l'attention de l'ensemble des entreprises du ciment afin qu'elles améliorent leurs politiques et leurs pratiques du travail et engagent un véritable dialogue social avec les salariés.



IBB
Internationale des Travailleurs
du Bâtiment et du Bois
www.bwint.org

Les recommandations comprennent l'engagement à respecter les conventions de l'OIT, notamment les droits de liberté syndicale et de négociation collective, et à signer les accords-cadres internationaux sur les droits du travail. Elles prévoient l'obligation de réduire le nombre de sous-traitants, de conserver en interne les activités de production de base, d'améliorer la sélection, la gestion, et le suivi des normes du travail dans les entreprises externalisées. Les syndicats exigent des accords mondiaux sur la santé et la sécurité au travail et une meilleure protection des travailleurs, quelle que soit leur situation contractuelle. Fiona Murie, Directrice santé et sécurité auprès de l'IBB, déclare que « Les entreprises doivent en faire davantage. Nous souhaitons qu'elles garantissent la présence de représentants syndicaux élus et formés aux questions de santé et de sécurité, des comités de santé et de sécurité paritaires patronaux-syndicaux et une gestion satisfaisante de la santé et de la sécurité au profit de l'ensemble des travailleurs, et non seulement pour leurs propres employés. Plus précisément, nous demandons une gestion des pathologies respiratoires, des charges limitées à 25 kg pour la manutention et des campagnes Zéro cancer dans l'ensemble du secteur. Nous avons un besoin criant d'une approche de la prévention plus démocratique, moins militariste et fondée sur des règles. Les actuels programmes comportementaux de sécurité de l'industrie cimentière ont échoué. »

Le Secrétaire général de l'IBB informe que « Le rapport mondial sera présenté à l'Organisation internationale du Travail, le 28 novembre, en présence de Guy Ryder, Directeur général de l'OIT. L'IBB a adressé le rapport à l'ensemble des grandes compagnies cimentières les exhortant à prendre des mesures et les syndicats de l'IBB dans le monde entier demandent à rencontrer leur direction pour réfléchir sérieusement aux moyens d'assainir leurs pratiques.



IBB
Internationale des Travailleurs
du Bâtiment et du Bois
www.bwint.org